

Personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique au cours de l'année n pour maladies cérébrovasculaires aiguës (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale), à l'exclusion des occlusions et sténoses des artères cérébrales et précérébrales n'ayant pas entraîné d'infarctus cérébral. L'épisode aigu d'AVC prime sur la séquelle d'AVC.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 101 600 personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu, dont 50% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 73 ans et 76 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 53%, dont 59% sont des femmes. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 1,75% personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 1,83% personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,53% sont prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu, contre 0,43% de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,8% contre 0,45%).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	200	900	6 300	8 700	13 100	21 900	51 100
Taux brut	0,04%	0,14%	0,92%	2,69%	4,8%	11,17%	1,9%
Femmes							
Effectif	100	900	4 400	4 700	8 500	31 800	50 500
Taux brut	0,03%	0,12%	0,55%	1,22%	2,55%	9,86%	1,62%
Total							
Effectif	400	1 800	10 700	13 400	21 600	53 600	101 600
Taux brut	0,03%	0,13%	0,72%	1,89%	3,56%	10,35%	1,75%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	5 700	1,77%	1,80%	5 600	1,52%	1,59%	11 400	1,64%	1,68%
Bourgogne-Franche-Comté	2 300	2,14%	1,98%	2 400	1,87%	1,73%	4 700	1,99%	1,84%
Bretagne	2 700	2,13%	2,16%	2 700	1,84%	1,83%	5 400	1,97%	1,97%
Centre-Val de Loire	2 000	1,99%	1,86%	2 000	1,66%	1,58%	4 000	1,81%	1,70%
Corse	300	2,17%	1,86%	200	1,72%	1,55%	500	1,92%	1,69%
Grand Est	4 000	1,84%	1,83%	4 100	1,65%	1,67%	8 100	1,74%	1,73%
Guadeloupe	400	2,43%	2,32%	300	1,62%	1,80%	700	1,97%	2,01%
Guyane	100	1,74%	3,24%	100	1,01%	2,56%	200	1,33%	2,90%
Hauts-de-France	4 600	1,82%	2,13%	4 900	1,72%	2,02%	9 400	1,77%	2,06%
Ile-de-France	8 400	1,64%	1,94%	8 300	1,41%	1,75%	16 700	1,52%	1,83%
Martinique	500	3,36%	2,92%	400	2,15%	2,08%	900	2,67%	2,43%
Mayotte	< 100	1,59%	3,36%	< 100	1,09%	3,45%	100	1,31%	3,39%
Normandie	2 800	2,09%	2,11%	2 600	1,71%	1,73%	5 400	1,89%	1,90%
Nouvelle Aquitaine	4 900	2,19%	2,00%	4 800	1,80%	1,66%	9 700	1,98%	1,81%
Occitanie	4 600	1,99%	1,89%	4 400	1,63%	1,60%	8 900	1,80%	1,73%
Pays de la Loire	2 700	1,83%	1,92%	2 700	1,58%	1,66%	5 500	1,69%	1,77%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 900	1,90%	1,70%	4 100	1,68%	1,53%	8 000	1,78%	1,60%
Réunion	900	2,31%	3,32%	700	1,57%	2,67%	1 600	1,91%	2,96%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu par classe d'âge en 2018**

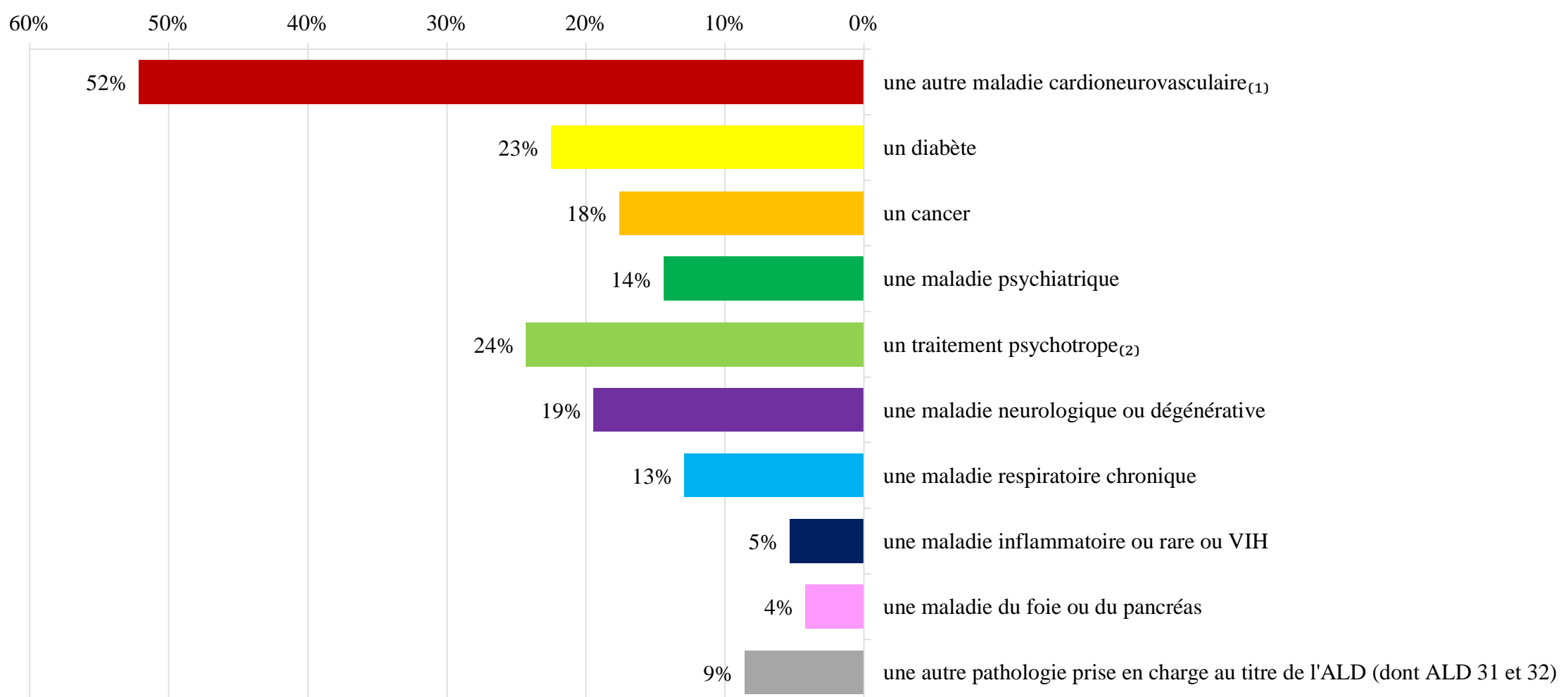
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	700	1 300	2 700	13 900	18 700
Effectif total	300	1 600	9 900	12 100	19 000	46 600	89 600
Taux brut	-	4,49%	7,26%	10,74%	14,27%	29,76%	20,86%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu décédées en 2018 sont respectivement de 81 ans et de 84 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 1,2% Syndrome coronaire aigu ; 17,4% Maladie coronaire chronique ; 3,2% Insuffisance cardiaque aiguë ; 10,2% Insuffisance cardiaque chronique ; 8,8% Artériopathie oblitérante du membre inférieur ; 34,5% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 7,8% Maladie valvulaire ; 0,5% Embolie pulmonaire aiguë ; 2,9% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 551 millions d'euros (0,9%) sont attribués à la prise en charge pour accident vasculaire cérébral aigu :

- 137 millions d'euros pour les soins de ville (9%)
- 1 376 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (89%)
- 38 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (2%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 12 840 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour accident vasculaire cérébral (AVC) aigu est de 4,3%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,23 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,22 point.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'accident vasculaire cérébral (AVC) aigu est de 2,81%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 1,36%.